SEANCE DU 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 3 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : Néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte- rendu de la séance du 22 avril 2025.
Elle informe les membres du conseil municipal que la délibération 2025-022 concernant la demande de subvention DETR pour les travaux sur le réseau AEP (Diagnostic réseau d'eau potable et installation de postes de chloration) n'a pas lieu d'être présentée à ce jour, celle votée en 2021 est toujours valable après confirmation des services de la Préfecture
Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal de la séance du 22/04/2025.

Délibération 2025-017 : Achat d'un réfrigérateur pour la cantine

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le réfrigérateur de la cantine de l'école est tombé en panne pendant les vacances de printemps. Il est donc obligatoire d'en acquérir un nouveau.

Les Etablissements Monreysse, à OMPS, ont communiqué plusieurs devis :

- 1 réfrigérateur de marque CANDY pour un montant de 419.90 €
- 1 réfrigérateur de marque INDESIT pour un montant de 499.90 €
- 1 réfrigérateur de marque BOSCH pour un montant de 749.90 €

Après avoir entendu et commenté ces devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis des Etablissement Monreysse à OMPS d'un montant de 499.90 €,
- Autorise Madame Le Maire à faire les démarches, et signer tous les documents relatifs à cet achat.

<u>Délibération 2025-018</u> : Décision Modificative n°2 : Réajustement crédit pour le paiement du nouveau réfrigérateur de la cantine de l'école

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la panne du réfrigérateur de la cantine de l'école, pendant les vacances de printemps, il est nécessaire d'en acquérir un nouveau, achat non prévu lors de la préparation du budget primitif 2025.
Les Etablissements Monreysse, à OMPS, ont communiqué plusieurs devis. Celui retenu est d'un montant de 499.90 €. Il convient donc de procéder au virement de crédits suivants :

<u>CREDITS A OUVRIR</u>

Opération	Article	Nature	Montant
OPNI	215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	+ 1 093.65
		TOTAL	+ 1 093.65

<u>CREDITS A REDUIRE</u>

Opération	Article	Nature	Montant
20	2151	Réseaux de voirie (Route forestière)	- 999.65
20	2031	Frais d'étude	- 94.00
		TOTAL	- 1 093.65

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision.

<u>Délibération 2025-019</u> : Construction de deux auvents entre la salle polyvalente et la halle couverte

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'édifier deux auvents pour faire un lien entre la salle polyvalente et la halle couverte. Celui-ci a pour but de couvrir l'espace entre les deux bâtiments.

Il s'avère que l'eau stagne sur le béton entre les deux structures et entraîne une gêne pour les usagers. De plus, les auvents pourront protéger la cloison bois qui, à l'heure actuelle, reçoit l'eau pluviale.
L'esquisse présentée par l'architecte « Atelier Camino » en la personne d'Arnaud TEK, inscrit cette réalisation de auvents dans la continuité architecturale de la halle couverte.
Le projet s'élève à 14 448.00 € HT soit 17 338 € TTC.

Après avoir entendu et commenté cette proposition, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- 9 Voix Pour
- 2 Abstentions
  - Valide ce projet de construction de 2 auvents présenté par Arnaud TEK de l'Atelier Camino pour un montant de 14 448 € HT soit 17 338.00 € TTC.

- Autorise Madame le Maire à faire les démarches et signer tous les documents relatifs à ces travaux
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune, opération 21, article 2313.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de prime Energie instruite par Thibaut GAUTIER, Technicien Energie de la COM COM « Châtaigneraie Cantalienne » avait été déposée dans le cadre du certificat d'économie d'énergie, suite à la rénovation énergétique de la Salle Polyvalente. La collectivité a perçu la somme de 4041.81 €, somme inscrite sur le compte 1328 (Recette investissement).

<u>Délibération 2025-020</u> : Signature du contrat de bail pour 12 ans pour l'installation d'une antenne de réseau de téléphonie mobile

Madame Le Maire expose que la Société TOTEM sollicite l'accord de la commune pour implanter une infrastructure technique nouvelle sur le domaine communal ; la parcelle concernée, cadastrée C 585, et d'une surface d'environ 67 m², se situe au lieu-dit « Prat de la Basso » - 15220 VITRAC. Le bail serait consenti pour une durée de douze ans, prorogée par périodes successives de 6 ans, à compter du 16 juin 2025, moyennant un loyer annuel 500 € (cinq cents euros), avec revalorisation annuelle de 1 %.

Elle informe que cette société est spécialisée dans l'hébergement d'Equipements techniques Elle possède un parc important d'infrastructures passives et elle a notamment pour objet social toutes les prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites (pylônes, etc…) y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites et toute activité connexe. Ces équipements techniques peuvent appartenir soit à TOTEM France, soir à des tiers, notamment à des opérateurs de communication électroniques.

Elle ajoute que l'installation de cette infrastructure s'inscrit dans le cadre de l'accord New Deal Mobile qui associe le gouvernement, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), et les opérateurs mobiles (Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR) en vue du déploiement des infrastructures de téléphonie mobile dans les zones non ou mal couvertes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la conclusion du bail avec la Société TOTEM France en vue de l'implantation d'une infrastructure technique nouvelle sur le domaine communal, la parcelle concernée est cadastrée C 585 au lieu-dit « Prat de la Basso », pour une période de douze années à partir du 16 juin 2025, moyennant un loyer annuel de 500 € avec une revalorisation annuelle de 1%,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Madame Le Maire précise que cette installation sera soumise à une enquête publique. Les dates de présences du Commissaire- Enquêteur en Mairie ne sont pas encore connues.

<u>Délibération 2025-021</u> : Programmation FCS 2025/2027 : Travaux sur le réseau AEP – Diagnostic réseau d'eau potable et travaux d'installation de systèmes de désinfection de l'eau potable

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux sur le réseau AEP définis avec les services du CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) : Diagnostic Réseau APE, Pose de poste de chloration pour lesquels une demande de subvention FCS a été déposée en mars 2025.

La délibération n°2025-011 du 31 mars 2025 reposait sur une base de restes à réaliser de 77 792 € suivant les devis initiaux. Au moment du dépôt du dossier, nous n'avions pas les montants de dépenses actualisées.

Il s'avère que la nouvelle estimation est de 23 967.00 € HT et qu'il convient de revoir les montants de subventions demandés, et de ce fait de soumettre au vote la délibération suivante :

- Subvention FCS 2025 30 % 7 190.10 €
- DETR 30 % 7 190.10 €
- Adour Garonne 20 % 4 793.40 €
- Auto-financement 4 793.40 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve cette décision,
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

<u>Changement du volet situé sur le pignon le la salle des mariages, au premier étage</u> :

Il avait été proposé de changer le volet de l'appartement situé au-dessus de la salle des mariages, sur le pignon où se situe le Monument aux morts ; après débat et au vu de la proposition reçue des Etablissements Multi-matériaux (volet PVC), les conseillers municipaux proposent que le volet bois soit décapé et repeint afin de garder le même aspect, notamment pour respecter la peinture murale.

<u>Travaux de voirie communale</u> :

Madame Le Maire communique aux membres du conseil municipal le devis reçu de la Société Colas concernant les travaux d'entretien et de grosses réparations de la voirie communale. Ce devis s'élève à la somme de 40 581.15 € HT soit 48 697.38 € TTC. La somme prévue au Budget Primitif de 2025 étant de 35 000.00 €, il convient d'enlever des zones d'intervention.
Après en avoir débattu, il est décidé de reporter les travaux prévus sur la Voie Communale de « Mongtinoux » d'un montant de 6 975.00 € HT, ainsi que ceux de la section de 120 ml située au lieu-dit « Lafon » d'un montant de 4 575.60 € HT, ce qui ramène ce devis à la somme de 29 030.55 € HT soit 34 836.66 € TTC.

<u>Travaux sur le réseau AEP</u> :

La commune de Vitrac recense 36 kilomètres de réseaux réalisés en PVC. L'ARS nous informe que dans les canalisations mises en place avant 1980, la molécule CVM (Chlorure de Vinyle Monomère, gaz organique incolore) due à la détérioration du PVC peut être présente dans l'eau. Des analyses régulières sont à prévoir afin de s'assurer que cette molécule n'est pas présente dans notre eau ; dans le cas contraire les canalisations posées avant 1980 seront à changer.

Actuellement le prix de l'eau est de 1.80 € le m3, prix incluant les différentes taxes. Afin de pouvoir prétendre à d'éventuelles aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il conviendrait d'atteindre un prix du mètre cube de 2.00 €. Les services du CIT se renseignent auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour savoir si l'on doit délibérer pour une augmentation du prix de l'eau afin d'atteindre le prix de 2€/m3

Le réseau d'eau de la commune est globalement en bon état.

Questions diverses :

*Valorisation financière de la commune : Elle nous a été transmise par Mr Xavier ANTONY, notre conseiller décideur local au niveau du SGC ; malgré le gros investissement concernant la construction de la Halle Couverte et de la Rénovation Energétique de la Salle Polyvalente, la situation financière de la commune reste correcte.

*Ordinateur de la mairie : Ce dernier a été changé et installé par la Société YSYLINK, avec la réalisation du transfert de toutes les données ainsi que le paramétrage spécifique de toutes les transmissions.

*Analyse de l'eau : 2 prélèvements ont été réalisés dernièrement. Pour celui fait sur le secteur de « Muratet », l'eau est de qualité satisfaisante ; quant à l'échantillon pris à « Lavigne », l'eau présente des bactéries mais l'analyse n'entraîne pas une interdiction de distribution de l'eau.

*Salle polyvalente : Lors de la dernière location du 30 mai, des dégradations ont été constatées (tags dans les toilettes, les étagères placées derrière le bar ne sont plus horizontales, poteau extérieur en béton cassé)
En ce qui concerne les tags, un devis est demandé à l'Entreprise ROQUES pour repeindre le panneau impacté, le nettoyage n'ayant pas effacé totalement ces inscriptions. Cette facture sera à la charge des locataires ou l'encaissement de la caution, soit la somme de 1000.00 €.
Un état des lieux avait été réalisé en amont.

Un rachat de vaisselle sera à prévoir : verres, couteaux ainsi que de deux poubelles afin de faciliter le tri.

*Emplacement du Point pour le tri : Un second point d'apport volontaire a été défini sur la commune à Labrunie, Chemin de Valette ; ce site est validé par les services techniques de la COM COM.
Reste à échanger avec l'agriculteur pour un déplacement de l'entrée du pré qui resterait à charge par la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne »

*Déchets : La Communauté de Communes a transmis aux collectivités une note à communiquer aux associations concernant la gestion des déchets lors des manifestations.

*Transport scolaire : Le Conseil Régional indique aux collectivités que l'inscription en ligne doit se faire avant fin juin par les intéressés ; cette information a été envoyée aux familles.

*Le Conseil Départemental nous indique que dans le cadre de ses missions, le service CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), change d'interlocuteur pour sa mission de conseil juridique et administratif. Nous recevrons les nouvelles coordonnées prochainement.

*ACCA : L'Assemblée Générale s'est tenue le 18 mai dernier. Le bilan financier est positif grâce au dernier repas qui a connu un vif succès.
Une chambre froide a été achetée pour la somme de 5730.00 € ainsi qu'un bac d'équarrissage pour un montant de 200.00 €. Le reste à charge est de 3 230.00 € pour l'ACCA. Une demande d'aide est demandée au Crédit Agricole, a la commune ainsi qu'au comité des fêtes qui pourrait utiliser cet équipement
L'électricien sera contacté pour installer les prises électriques pour le branchement de la chambre froide.
30 chasseurs sont recensés à Vitrac.

*ADMR : L'Assemblée Générale fait ressortir un problème de recrutement, avec une moyenne d'âge de personnel en poste vieillissant. Le nombre d'heures sur le Commune de Vitrac est en baisse car les personnes âgées concernées par ailleurs sont en EHPAD ou décédées.
Mmes BROUXEL Claire et MURATET Nicole ont représenté la Commune de Vitrac à cette réunion.

*Changement des menuiseries des bâtiments communaux : Les volets roulants pour les logements de l'Ecole ont été commandés pour les fenêtres côté cours. Pour le logement du CCAS, situé au-dessus de la mairie, une fenêtre, côté Eglise sera changée.

*Rentrée scolaire : 17 élèves sont présents à l'école de VITRAC pour la rentrée prochaine avec 3 niveaux : GS CP CE1. Deux enfants habitants Vitrac doivent partir dans une école privée à Aurillac.

Au niveau de l'achat des aliments pour la cantine scolaire, l'Arbre à Pain à Aurillac sera contacté pour la fourniture potentielle de ces denrées alimentaires. A voir les conditions de livraison

*Maison Consorts BOUDIER MUCCIA : Cette maison serait vendue comme résidence secondaire selon certaines informations administratives.

*L'emprunt court terme de 232 000 € contracté fin 2024 dans l'attente de l'encaissement des subventions concernant le dossier de la Halle Couverte et de la rénovation énergétique de la salle Polyvalente, a été remboursé dans son intégralité.

*Elections Municipales 2026 : La nouveauté pour les communes de moins de 1 000 habitants pour les élections municipales de 2026, ce sera la liste unique, avec parité obligatoire. Il ne sera plus possible de rayer des noms. La Commune de Vitrac pourra avoir soit 9 conseillers ou 11 conseillers.

*Ecole : La sortie scolaire pour les élèves de l'Ecole de Vitrac est prévue à Montsalvy, à La Micro-Folie, le jeudi 3 juillet prochain.
La fête des écoles aura lieu le vendredi 27 juin à Vitrac.

Fin de séance à 22h45

Prochaine réunion : le mardi 2 septembre

SIGNATURES :

BOUQUIER Marie-Paule	
LACOSTE Pierre	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BONNET Dominique	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	